

La DME, une pratique non autorisée chez l'assistant maternel

La **Diversification alimentaire Menée par l'Enfant** est une pratique assez récente. C'est une nouvelle approche de l'alimentation du tout-petit.

- A partir de **6 mois révolus** (afin que l'enfant se tienne bien assis)
- Avec un **allaitement maternel exclusif** jusqu'aux 6 mois de l'enfant, et maintenu ensuite comme base principale de l'alimentation
- **En laissant l'enfant découvrir seul** les aliments, avec ses mains, à **son rythme** et selon **son appétit**
- En proposant des aliments solides en **morceaux fondants**, cuits (non pas en purées)
- **En restant près de l'enfant**, dans une ambiance calme, sans élément qui ne vienne détourner son attention
- Intérêt pour le développement de la **motricité fine**, la découverte des goûts et textures et l'**autonomie** sur le temps du repas
- **Risque d'étouffement** si l'enfant ne déglutit pas correctement
- **Risque aussi de carences nutritionnelles** et de **troubles de l'articulé dentaire** par défaut de mastication

Les professionnels de santé de la petite enfance s'opposent à cette pratique pour les assistants maternels, en raison du risque de fausse route et estimant que ce n'est pas adapté chez un assistant maternel.

En tant qu'assistant maternel, vous devez en discuter avec les parents qui vous sollicitent pour mettre en place la DME pour leur enfant, et leur expliquer le positionnement de notre département.

Le 09 mars 2023



Docteur Brigitte HERCENT SALANIÉ
Médecin Départemental de Protection
Maternelle et Infantile